

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Hôtel de ville : Serge Williams Akassaga

BIEN qu'assurant un intérim qui peut aller jusqu'à trois mois, le nouveau maire central devrait œuvrer dans le sens d'impulser une dynamique nouvelle, nécessaire au rayonnement d'une institution à l'image écornée par le scandale de l'incarcération de son président et de plusieurs de ses cadres.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

Il n'aura fallu que 48 heures, après l'incarcération du maire central de Libreville Léandre Nzue, pour pourvoir à la vacance de poste à la tête du Conseil municipal de Libreville. Par l'arrêté 00015/MI/PES/GAB portant constatation de la vacance provisoire du poste de maire et désignation d'un intérimaire à la commune de Libreville, Serge Williams Akassaga Okinda a été désigné par le gouverneur de l'Estuaire maire par intérim, en sa qualité de premier maire adjoint.

L'urgence d'une situation qui ne saurait s'accommoder d'un Conseil municipal sans président et l'importance d'une commune de Libreville aux enjeux aussi capitaux que variés commandaient que les autorités réagissent promptement pour combler ce vide à la tête de la capitale du pays. Encore qu'au début des ennuis judiciaires du maire central qui l'ont conduit à la prison, les préparatifs de deux conseils municipaux extraordinaires destinés à débattre des questions importantes (dont le compte administratif) étaient d'actualité. Il fallait donc parer au plus pressé pour ne pas affecter le cours normal engagé en vue de ces échéances importantes, qui doivent normalement se tenir lundi 21 et mardi 22 septembre 2020 prochains. L'arrêté de désignation de Serge Williams Akassaga Okinda comme maire par intérim de la commune de Libreville, signé le 16 septembre 2020 par la gouverneure de l'Estuaire, Marie Françoise Dikoumba, circonscrit son champ de compétences : " L'intérim porte sur l'expédition des affaires courantes, notamment la présidence des sessions ordinaires ",

tout en fixant également sa durée : " Il prend fin au terme de l'empêchement provisoire et ne peut excéder la durée de trois mois ".

Ce réaménagement technique à la tête du Conseil municipal de Libreville est la conséquence

des poursuites judiciaires engagées contre son titulaire, et qui ont abouti à son placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville, le mardi 15 septembre dernier pour des chefs d'accusation d'une gravité extrême d'" association de malfaiteurs; détournement de deniers publics, blanchiment des capitaux, extorsion de fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux, complicité de faux ", comme l'a relevé le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat.

L'issue judiciaire de cette procédure est en soi inédite, voire insolite. En effet, depuis sa création, jamais président du Conseil municipal de Libreville n'avait connu un tel sort durant son mandat. Et c'est l'illustration d'une gouvernance décriée sur plusieurs pans, ce d'autant qu'à côté de Léandre Nzue, plusieurs autres cadres de l'administration municipale se sont également vus reprocher les mêmes griefs que leur patron. En l'occurrence

le chargé d'études auprès de l'inspecteur général municipal chargé du domaine public et l'inspecteur général municipal de Libreville, incarcérés eux aussi.

Et l'on peut, à raison, se demander comment l'on en est arrivé à une telle charrette de chefs d'accusation aussi graves en seulement... 19 mois d'exercice. Des enquêtes se poursuivent pour confirmer ou non l'ampleur de ces exactions. Mais dans tous les cas, Serge Williams Akassaga Okinda, nouveau maire central par intérim de la commune de Libreville, devra, dans le registre " de l'expédition des affaires courantes ", apporter une touche d'orthodoxie et de redressement dans la gestion des dossiers complexes de la plus grande commune du Gabon. À lui aussi de faire la démonstration du contraire en usant de beaucoup d'allant, d'ingéniosité et d'inventivité pour placer l'Hôtel de Ville sur la rampe de progrès tant souhaité. Certes, 3 mois, ce n'est pas assez pour redresser un essaim de torts, mais suffisants pour laisser une empreinte indélébile.



Photo: BANDOMA/L'Union

La mairie de Libreville a provisoirement à sa tête Serge Williams Akassaga



Akassaga Okinda, maire central intérimaire

En savoir un peu plus sur Serge William Akassaga Okinda



ssaga Okinda.

Y. F. I. & O'N.
Libreville/Gabon

UNE simple confirmation! Serge William Akassaga Okinda, jusque-là 1er adjoint au maire de Libreville, a désormais la lourde charge de présider aux destinées de la capitale gabonaise, du moins pendant quinze jours, comme le prévoit l'article 32 de la Loi organique n°1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation. Malgré la durée relativement courte de son intérim, sa nouvelle fonction fait office de promotion. Encore qu'aucun texte n'interdit au Parti démocratique gabonais (PDG), sa formation politique, de l'investir dans la course pour la succession de Léandre Nzue à l'Hôtel de Ville de la capitale gabonaise. En attendant, jetons un regard sur le parcours po-



Photo: L.R.A

Malgré la durée relativement courte de son intérim, sa nouvelle fonction fait office de promotion.

litico-professionnel de Serge William Akassaga Okinda. Ainsi, on notera qu'agé de 43 ans, ce natif du département de Bayi-Brikolo, dans la province du Haut-Ogooué, est réellement sorti de l'ombre pour la première fois, lorsque, sous la bannière du Centre des libéraux réformateurs (CLR), il se fait élire à la tête de la mairie du 3e arrondissement de Libreville (2008-2012). À la fin de son mandat, il quittera les rangs du parti de Jean-Boniface Assélé, pour intégrer, plus tard (2012), le PDG. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Akassaga Okinda a

connu une ascension fulgurante au sein de sa nouvelle formation politique. Au point même d'occuper des fonctions au niveau du secrétariat exécutif. En effet, l'homme a été secrétaire général adjoint 3, chargé des Relations avec les partis de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence. Et pour couronner le tout, il a été élu 1er adjoint au maire de Libreville, le 11 mars 2019. Cela au lendemain des locales de 2018, au cours desquelles il a obtenu un mandat d'élus local à la mairie du 3e arrondissement.

Le siège du prochain maire promis au PDG ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

SI l'on s'en tient aux dispositions de l'article 32 alinéa 4 de la Loi organique n° 1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, l'élection du nouveau maire de la commune de Libreville "doit intervenir dans les quinze jours qui suivent la constatation de la vacance par arrêté de l'autorité de tutelle locale". En l'espèce, la gouverneure de la province de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba.

Le moins que l'on puisse dire est que, au vu des forces en présence au sein du Conseil municipal

Quoi qu'il en soit, le principal enjeu du scrutin à venir pourrait résider essentiellement dans l'attitude des représentants des groupes politiques Sociaux démocrates gabonais (SDG), Union nationale (UN) et CLR.

de la capitale gabonaise, ce scrutin à venir ne devrait probablement pas échapper au Parti démocratique gabonais (PDG). Ce d'autant plus que, comme en février 2019, au moment de l'élection de Léandre Nzue, fort de son écrasante majorité, le PDG devrait en plus bénéficier du

soutien de ses alliés siégeant au Conseil, notamment les conseillers municipaux des Sociaux-démocrates gabonais (SDG) et ceux du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV). Reste à savoir si, comme lors du précédent scrutin, le Centre des libéraux réformateurs (CLR) de Jean-Boniface Assélé tentera de contester, cette fois-ci encore, l'hégémonie du PDG. Quoi qu'il en soit, le principal enjeu du scrutin à venir pourrait résider essentiellement dans l'attitude des représentants des groupes politiques Sociaux démocrates gabonais (SDG), Union nationale (UN) et CLR. Lesquels, le 10 septembre dernier, s'étaient

réunis pour dénoncer "les atteintes dangereuses à la souveraineté du Conseil municipal de Libreville". Cette dynamique prévaut-elle le jour de l'élection du prochain maire de Libreville? En outre, d'aucuns se demandent si les critères de "compétence, performance politique, rajeunissement de la classe politique, etc.", ayant milité dans le choix de Léandre Nzue, en février 2019, seront toujours mis en avant par le PDG dans le choix de son prochain candidat à la tête du Conseil municipal de la plus grande cité de notre pays?



Photo: L.R.A